

# Des rendez-vous post-permis de conduire po

APRÈS les mauvais chiffres de 2014 sur la route, où le nombre de tués est reparti à la hausse, et la démission de deux de ses membres, le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) - instance de consultation - se réunit ce lundi pour soumettre à son assemblée quatre recommandations.

## ► **Fin des passe-droits pour les salariés au volant**

En janvier dernier, le ministre de l'Intérieur l'avait fait figurer dans son plan pour lutter contre l'insécurité routière et le CNSR enfonce le clou. Ce dernier souhaite faire cesser l'impunité dans les sociétés où les employés, en infraction sur la route et utilisant un véhicule d'entreprise, ne paient que l'amende sans perdre de points. Un vœu pieux, selon M<sup>e</sup> Rémy Josseaume, spécialiste du droit de l'auto-

mobile. « *Même si l'État impose la tenue d'un carnet de bord pour savoir qui conduisait, l'employé pourra toujours dire qu'il n'était pas au volant lors de l'infraction* », assure-t-il. Par ailleurs et pour plus d'efficacité face à des contrevenants qui contestent leurs fautes, le CNSR souhaite mieux former les officiers du ministère public, appelés à se prononcer sur le contentieux routier.

## ► **Mieux former le conducteur novice**

C'est un continuum éducatif pour le conducteur novice que souhaite le CNSR. Avant les épreuves pratiques du permis B, l'élève devra ainsi automatiquement passer par cinq ateliers dits de « gestion des risques », portant notamment sur la vitesse, la conduite de nuit... Puis, une fois le permis en poche, le débutant devra se soumettre à deux « RVE » - ren-

dez-vous d'expérience, chacun d'une durée de 3 h 15. Le premier aura lieu 6 mois après l'obtention du permis et le deuxième un an après. Ces RVE ne seront pas obligatoires mais ceux qui y répondront bénéficieront d'une réduction de la durée de leur permis probatoire (capital de six points). Celui-ci passera à deux ans au lieu de trois ans.

## ► **Les deux-roues plus visibles**

Le CNSR recommande une fois de plus d'inciter le motard au port de vêtements plus adaptés.

## ► **Vers un autre management de la sécurité routière**

Le CNSR souhaite que le délégué interministériel à la sécurité routière - en l'occurrence Emmanuel Barbe, à ce poste depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier - soit « *sous la respon-*